

SEANCE DU 09 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt et cinq, le 09 décembre 2025 à 19 heures 15, le Conseil Municipal de Surtauville, légalement convoqué le 02 décembre 2025, s'est réuni en séance publique dans la salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence de **M. Hervé PICARD**, Maire de la commune.

Etaient présents : M PICARD Hervé, BARDIN Cédric, VIEL Yohann, FLORE Jonathan, TREPAGNY Germain, Mmes TROISMOULINS Claudine, PINGUE Chantal, QUESNEY Déborah, ROUSSEAU Manon

Absents excusés : Mme MARIE Cindy

Procurations :

Secrétaire de séance : M Yohann VIEL

Aucune remarque n'étant formulée sur le précédent compte rendu, M le Maire déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR :

- ❖ (25-42) - DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°4
- ❖ (25-43) – DELIBERATION DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT BP 2026
- ❖ (25-44) – TARIFS COMMUNAUX
- ❖ (25-45) – MODIFICATION REGLEMENT SALLE DES FETES

- ❖ Divers

❖ (25-42) - DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°4

M le Maire informe les élus qu'afin de procéder au règlement de la participation cantine des mois de novembre et décembre ainsi que l'indemnité des élus du mois de décembre, il convient de passer par une décision modificative.

Il soumet au conseil le projet de mouvement entre article de la somme de 6 700.00 €

Fonctionnement			
Chapitre	Article	Dépenses	Recettes
011	615232	6 850.00 €	
65	65568		6 850.00 €
Equilibre			0.00 €

Après en avoir pris connaissance et délibéré, à l'unanimité le conseil municipal :

- vote la décision budgétaire modificative n°4
- autorise le Maire ou son représentant à passer les écritures.

❖ (25-43) – DELIBERATION DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT BP 2026

Cet article permet donc aux communes, sur autorisation du conseil municipal, d'engager liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non comprise les dépenses afférentes au remboursement de la dette.

Les crédits à inscrire au budget lors de son adoption correspondent à l'intégralité des crédits ouverts, par anticipation, que les dépenses aient été ou non effectivement engagées.

Cette disposition est particulièrement importante pour les opérations de travaux en cours en attendant le vote du Budget Primitif 2026.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les dépenses d'investissement du budget primitif 2025 ;

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2025 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») = **90 991.59 €**

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de **22 747.90** soit 25% de **90 991.59 €**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à *l'unanimité* d'autoriser M le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026, à hauteur de 25 % des prévisions budgétaires 2025 (hors Reste A Réaliser).

❖ (25-44) – TARIFS COMMUNAUX

M le Maire propose aux conseillers d'actualiser les tarifs communaux afin de simplifier le titrage des locations extérieures à compter du 1^{er} janvier 2026.

Il soumet la grille tarifaire suivante :

Période	Résidents et Associations Extérieur	Résidents de la commune	Associations de la commune
Week-end	700,00 € Acompte de 135 € à la réservation	300€ Acompte de 135 € à la réservation	Gratuité 1fois/an Sauf pour l'ACEPS et SOLEIL D'AUTOMNE 3fois/an au-delà 125 €
Journée Semaine (8h à 18h) <i>En fonction de la disponibilité du planning</i>	300€ Acompte de 55 € à la réservation	100€ Acompte de 30% à la réservation	Gratuit
Soirée Semaine <i>Vin d'honneur</i>	200 € à la réservation	100 € à la réservation	Gratuit dans le dispositif de gratuité 40€
24h en Semaine (à partir de 8h00 jusqu'à 10h00 le lendemain) <i>En fonction de la disponibilité du planning</i>	300 € Acompte de 65 € à la réservation	150 € Acompte de 60 € à la réservation	Gratuit dans le dispositif de gratuité, au-delà 75€
Forfait ménage		80,00 €	
Caution	1000€	1000€	1000€
Vaisselle		Gratuit	
Couvert manquant ou cassé	2€/unité	2€/unité	
Accessoires de cuisine manquant ou cassé (Carafe à eau, Plateau, Bannette à pain)	10 €/unité	10 €/unité	

Types Concessions	ANNEES	2025	2026
Cimetière	15	210.00 €	210.00 €
	30	270.00 €	270.00 €
	50	300.00 €	300.00 €
Caveau Urne	30	240.00 €	240.00 €
	50	240.00 €	240.00 €
Niche columbarium	15	310.00 €	310.00 €
	30	340.00 €	340.00 €
Plaque Jardin Du Souvenir		25.00 €	25.00 €
Entretien Sépulture	2 entretiens annuels	60.00 €	60.00 €

Ayant entendu la proposition de M le Maire et en avoir débattu, à *l'unanimité*, le conseil municipal :

-vote les tarifs communaux 2026

-invite M le Maire ou son représentant à publier les tarifs communaux 2026

❖ (25-45) – MODIFICATION REGLEMENT SALLE DES FETES

M le maire propose au conseil d'ajouter la mention ci-dessous au règlement de la salle communale : « Toute demande d'annulation de réservation de la salle devra être transmise par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courrier déposé en mairie contre récépissé.

En cas d'annulation d'une réservation moins de 60 jour avant la date d'utilisation, l'acompte ne sera pas restitué sauf cas de force majeur. Un courrier devra être rédigé et signé par le responsable de la manifestation et un justificatif original sera également remis »

Cas de force majeur :

- ✓ Décès
- ✓ Maladie
- ✓ Evénements climatiques

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à *l'unanimité* d'autoriser M le Maire à modifier le règlement de la salle des fêtes.

DIVERS

-Incivilité routière, M le maire relate l'incident survenu en début de matinée route d'Elbeuf mettant en cause un jeune conducteur. Le chauffeur ayant été observé rouler de multiples fois à vive allure en agglomération, M le maire informe avoir procédé à un signalement auprès de la brigade de gendarmerie de Louviers.

-arbre de noël, finalisant l'organisation de la manifestation programmée dimanche 14/12, le principe d'un accueil autour d'un chocolat-café viennoiserie est acté.

-chantier mise aux normes électriques église, M Viel fait état de l'avancement du chantier. Il évoque le problème de sous puissance en sortie de compteur. M le maire complète en précisant que des démarches ont été faites auprès des services du diocèse afin de solliciter l'intervention du fournisseur d'énergie.

-devis réfection ardoises clocher, M le maire présente le devis reçu ce jour de la société VERTICAL-R spécialisée dans les interventions en hauteur.

-collecte solidaire, M le maire expose aux élus la demande émise par une administrée pour lancer un appel à don de Plaids et autres matériels au profit de la SPA d'Evreux. Non opposé à la démarche, proposition est faite d'élargir l'opération de collecte de vêtements. Charge ensuite à l'administrée d'acheminer le fruit de la collecte.

-bulletin d'informations municipales, M le maire précise avoir sollicité le réseau associatif pour l'envoi d'articles. Comme les précédentes années, une distribution est envisagée entre Noël et le 1er Janvier

-vœux 2026, M le maire communique la date de la traditionnelle cérémonie le 09 janvier à 19h00 à la salle des fêtes

-services municipaux, la mairie sera fermée les vendredis 26 décembre 25 et 02 janvier 26. En cas d'urgence, M le maire sera joignable.

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Maire a déclaré la séance close.

La séance a été levée à 20 heures 15

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Le Maire

Hervé PICARD

Le secrétaire de séance

Yohann VIEL